

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

DATE DE LA CONVOCATION :	28/06/2024	Nombre de conseillers :	
DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION :	28/06/2024		En exercice : 13
Date affichage du procès-verbal de la séance :	02.09.2024		Présents : 12 Votants : 13

L’an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, Maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS - Mickaël SÉJOURNÉ – Patrice PRIGENT – Alain GARRIGOU – Kelly RIOU – Marie-Françoise DUVAL - Florence JOURNET – Samuel LEFORT - Guillaume CHARDON – Jérôme LEBLOND – Dorothée SELLIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Christian GUILLOT donne procuration à Samuel LEFORT

Secrétaire : Martine BOURGEOIS

.....

1. Délibération 2024-25 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 juin 2024

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 06 juin 2024 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n’ayant été formulée, il soumet alors le procès-verbal à l’approbation de l’assemblée qui l’adopte à l’**unanimité**. 8 conseillers (absents Mickaël Séjourné, Florence Journet, Samuel Lefort, Jérôme Leblond).

2. Délibération 2024-26 : Approbation projet de révision du zonage des eaux usées et du zonage des eaux pluviales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-10 et R 2224-7 à 2224-9 ;

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L123-3-1 et R123-10 à R 123-12 ;

Vu le code de l’environnement et notamment ses articles L122-1 à L122-3, L123-1 à L123-18, R122-1 à R122-25 et R 123-1 à R123-27 ;

Vu le projet de révision du zonage des Eaux Usées et du zonage des Eaux Pluviales, présenté par ICEau Environnement ;

Monsieur le Maire rappelle que le projet de révision du zonage des Eaux Usées et du zonage des Eaux Pluviales a pour objectif de :

- Dresser un inventaire des réseaux d’eaux pluviales existants ;
- Dresser un état des lieux du réseau ;
- Caractériser les zones à urbaniser et leur environnement ;
- Définir les modalités de gestion des eaux pluviales à adopter dans le cadre des nouveaux projets d’urbanisation (gestion à la parcelle, stockage, infiltration, etc.) ;
- Délimiter les zones sensibles où le réseau est actuellement soumis à des dysfonctionnements et où il est important d’être vigilant sur les aménagements futurs.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de révision du zonage des Eaux Usées et du zonage des Eaux Pluviales de la commune de Neauphlette,
- **Autorise** ICEau Environnement à procéder à la constitution du dossier d'enquête publique,
- **Autorise** Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage pluvial ainsi élaboré,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.

3. Délibération 2024-27 : Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et / ou de l'état civil

Le Maire Monsieur KOKELKA, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Le CIG Grande Couronne constitue autour de lui un groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 (pour les actes administratifs) et l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret no 68-148 du 15 février 1968 (pour les actes d'état-civil).

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une facturation aux membres du groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer l'engagement contractuel d'adhésion au groupement de commandes. La délibération qui sera adoptée constituera l'annexe 1 de la convention constitutive.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à le signer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

Vu l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée du Président du CIG en date du 19 décembre 2023.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- **Autorise** le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Approuve** la commande de reliure d'actes en fonction de ses besoins.

4. Délibération 2024-28 : Renouvellement convention assistance dossier retraite CIG

Le Maire rappelle aux conseillers qu'une convention assistance retraite CNRACL avait été prise avec le CIG le 27 août 2021. Cette dernière arrivant à échéance le 26 août 2024, il propose aux membres du conseil de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le Maire à signer la convention assistance retraite CNRACL avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

5. Délibération 2024-29 : Renouvellement convention RGPD CIG

Le Maire informe les conseillers que la convention de mise à disposition pour la mission d'accompagnement à la mise en place du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) prise avec le CIG est arrivée à échéance. Il propose aux membres du conseil de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition pour la mission d'accompagnement à la mise en place du RGPD avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

6. Compte-rendu de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France (CCPIF)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

Le terrain de l'armée du salut est en cours d'évaluation pour achat par la CCPIF. Prochaine réunion tripartite le 2 août.

Les composteurs doivent arriver fin juillet en CCPIF, livraison en septembre en commune avec ambassadeur de tri présent pour mise en place. La notice du tri est difficile à comprendre. Une inversion de la fréquence de ramassage ordures ménagère et déchets recyclables est envisagée pour le prochain marché, ainsi qu'un changement des containers programmé sur 4 ans.

Les encombrants s'acheminent vers une fois par an et à la demande.

7. Compte-rendu des syndicats intercommunaux

SIVU : Toujours en négociation avec Véolia pour déplacement canalisation et mise aux normes des bouches à incendie. Elagage insuffisant dans la sente rue des Prés de Beaulieu pour que Veolia puisse faire les travaux, le Maire propose de revoir les administrés. Des travaux sont prévus rue de Beaulieu une réflexion est à mener sur le lieu précis de la tranchée pour éviter de d'endommager la route.

L'archivage des dossiers SIVU est en cours.

SIVOS : Il n'y a plus qu'une seule ligne de bus. La ligne restante prendra les arrêts de l'ancien circuit (augmentation de 12 minutes de trajet). Des soucis avec un agent, une procédure est en cours. Réunion avec le personnel (4 agents présents), différentes demandes pertinentes. Conseil d'école élémentaire : dotation reste identique pour les fournitures scolaires malgré la demande d'augmentation faite par l'équipe enseignante. Les enseignants souhaitaient qu'une 2^{ème} classe aille à la piscine, mais impossible pour le SIVOS en raison du coût du transport. 3 enseignants sur 5 changent pour la maternelle. La directrice de l'élémentaire s'en va elle est remplacée par une ancienne enseignante qui revient dans le regroupement. Un demi-poste d'ATSEM en moins mais effectif toujours supérieur aux normes.

SIARR : RAS

SIVSCP : RAS

SICOREN : Les dossiers avancent doucement, le bureau continue à travailler sur les étude de financement des travaux.

SEY : Élection du nouveau président, des vices présidents....

8. Compte rendu des commissions

Espaces verts : La commune est bien entretenue, l'agent technique a bien pris en mains le territoire. Programmer la visite du conseil aux administrés du Hameau de Beaulieu pour l'entretien des haies et des trottoirs.

Développements et projets : Projet d'achat de panneaux 1^{ère} fleur prospection à faire.

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux : Problème du trottoir rue des Prés de Launay : réparation provisoire en attente de travaux définitifs. Problème de stationnement récurrent.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

Urbanisme : 2^{ème} devis pour la modification du PLU, beaucoup plus abordable. La modification est donc lancée. Une réunion va avoir lieu avec la commission urbanisme.

Communication : Prochain bulletin fin août début septembre, articles pour le 22 juillet. Réunion le 29 juillet de la commission communication. Remise de la carte cadeau naissance des enfants nés depuis la dernière fête du village, le samedi 31 août 11h en mairie.

Accueil de loisirs / vacances scolaires : Le prochain aura lieu dans les locaux de l'école à Bréval en raison du nombre important d'enfants.

Accueil de loisirs / Mercredis : Session 2023-2024 finie. 47 familles 67 enfants sont concernés. La moyenne des inscrits est de 42 mais ne correspond au nombre de présent : moyenne 35, cela s'explique par la récurrence des familles qui paient et ne mettent pas leurs enfants. 63% de remplissage. Les conseillers proposent de, soit ne plus accepter l'inscription des enfants qui ne viennent pas alors qu'ils sont inscrits, soit faire payer les parents pour la partie communale... les élus rappellent que les journées non effectuées sont dues et que la commune est donc facturée de sa part (de 35 à 55 € par journée enfant) car la Ligue prévoit ses effectifs et les repas selon les inscriptions.

Culture loisirs animation : Le marché du terroir s'est bien passé malgré la pluie. Toujours une très bonne ambiance. 3 annulations de dernière minute mais l'espace était bien occupé par les 15 exposants. Kelly RIOU remercie l'agent technique qui a beaucoup œuvré pour la mise en place du marché. Elle insiste sur le fait que les élus doivent répondre aux mails et messages, afin de prévoir l'organisation et savoir sur qui on peut compter. Sans main d'œuvre les manifestations ne peuvent pas se faire. Il est nécessaire dès à présent de savoir qui sera disponible ou non pour l'organisation de la prochaine manifestation « la fête du village ».

Le prochain marché du terroir est prévu pour le samedi 5 octobre.

Action sociale : La sortie intergénérationnelle au Parc Saint Paul s'est bien passée 49 personnes présentes dont 26 enfants. Les participants étaient ravis. Dorothee Sellier remarque que la sortie n'attire plus beaucoup les extérieurs.

La prospection pour les paniers des aînés est en cours.

9. Compte rendu des associations

AGMRB : Entrée à la MARPA de notre centenaire. Tous les appartements sont pris. Embauche d'agents polyvalents pour cet été.

10. Point état civil

Naissance de Nathan DUPONT le 06 juin 2024

11. Questions et informations diverses

Tenue du bureau de vote pour le 2^{ème} tour de scrutin des élections législatives.

Jean-Luc KOKELKA : demande d'occupation de la salle des fêtes pour yoga un soir de semaine toute l'année. Projet de délibération pour montant financier.

Jean-Luc KOKELKA : le SIVOS fait son traditionnel petit-déjeuner le vendredi 30 août avec tous les



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

interlocuteurs du regroupement scolaire (agents territoriaux, élus, enseignants).

➤ **Décisions municipales :**

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de trois habitations.

Prochain conseil : jeudi 29 août 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56

Neauphlette, le 09 juillet 2024

Le Maire,
M. Jean-Luc KOKELKA



Le secrétaire de séance,
Mme Martine BOURGEOIS